

Gym de St Théophile

Ce que vous devez savoir.

- **Vous devez être résident ou posséder une propriété sur le territoire de la municipalité de St-Théophile.** (Une preuve de résidence pourrait vous être demandé)
- Vous devez compléter le formulaire d'inscription, un seul par famille, tous les utilisateurs potentiels devront y être inscrits.
- Chaque utilisateur devra signer le formulaire « **d'acceptation et reconnaissance de risque** ».
- Tous les documents sont disponibles sur le site internet de la municipalité au : **www.sttheophile.qc.ca, ou directement au nouvel l'hôtel de ville.**
- **Lors de votre inscription**, vous aurez besoin de ces deux formulaires, de 40.00\$ (20.00\$ dépôt de clefs et 20.00\$ de frais utilisation) montant exacte en argent seulement, un seul montant par famille.
- **Inscription** : le soir de l'inauguration, les jeudis 14 et 21 novembre de 19h à 20h sur place et tous les mercredis de 9h à 15h auprès de Steeve Brisson (seulement) à l'hôtel de ville).
- Il y aura deux séances d'information gratuites **sur l'utilisation sécuritaire des équipements**, une première le vendredi 15 novembre de 15h à 16h et la seconde, le lundi 18 novembre dès 19h30, vous devez vous inscrire auprès de Steeve Brisson 418-225-7787 ou au :

Loisirmunicipalites3@hotmail.ca